



Keleier Forest Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest-Landerneau

N°461

Avril 2020 / Miz Ebrel



Les annonces pour le bulletin de Mai sont à déposer en mairie par courriel pour le jeudi 23 avril

Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43
Fax : 02 98 20 32 44

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr
Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 9h – 11h

Bibliothèque :

Tél : 02 98 20 39 57 Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr

Heures d'ouverture

Mardi 16h30/18h30, **jeudi** 16h30/18h30, **samedi** 10h30/12h30

Permanences du Maire et des Adjointes

Yvon BESCOND, Maire le mardi de 11h à 12h – le vendredi de 17h à 18h
Roland GUILLON (Finances-Administration Générale) le jeudi de 19h00 à 20h00
Gisèle HALLEGOUET (Ecole-Enfance-Jeunes) le mardi de 18h00 à 19h00
Michel BARRE (Urbanisme-Voirie-Environnement – Cadre de Vie) le mercredi de 18h30 à 19h30
Emmanuelle ABILY (Sport-Loisirs-Culture) sur rendez-vous

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous
Le bureau municipal se réunit tous les lundis

En cette période d'état d'urgence sanitaire, la bibliothèque et la mairie sont fermées au public. La mairie reste joignable par téléphone au 02.98.20.21.43 et par mail : mairie@la-forest-landerneau.fr

Durant la période de confinement, la communication de la mairie se fera via le site internet de la commune www.la-forest-landerneau.fr

Infos pratiques

Numéros utiles

Retrouvez tous ces N° sur www.la-forest-landerneau.fr

- **Eau du Ponant** www.eauduponant.fr
 - ✚ **Point d'accueil Landerneau** :
Station d'épuration 20 allée du Bois Noir
Du lundi au vendredi 8h30-12h15/ 13h15-17h30
(sauf le lundi 17h)
 - ✚ **Point d'accueil Brest-Guipavas** :
Centre d'exploitation, 210 bd François Mitterrand
(zone du Frouven, près d'Ikéo et de Leroy Merlin)
Du lundi au vendredi 8h30-12h15/13h15-17h30
 - Service des eaux : 02.29.00.78.78
 - Urgences techniques : 02.29.00.78.78; 24h/24h
- **Communauté de Communes (CCPLD)**
Maison des Services Publics, Landerneau
 - Secrétariat :02.98.21.37.67
 - Service environnement :02.98.21.34.49
 - Pôle Emploi :3949
 - CLIC :02.98.85.99.08
 - CPAM :3646
- **Conciliateur de justice** : 06.81.89.62.40
M-F. Le Guen – Mairie, Landerneau
- **ALSH** : 07.69.84.43.06 - saint-divy@epal.asso.fr
Maison des Bruyères, Saint Divy
- **Relais Parents Assistants Maternels** :
02.98.43.63.97 - RPAM itinérant, La Cabane aux
Bruyères - Zone de Loc Ar Bruc, Plouédern
Email : rpam.interco@enjeuxdefrance.fr
 - ✚ **Permanences RPAM 2020 à SAINT-DIVY** :
Les jeudis 9h à 12h : 30/04
 - ✚ **Permanences RPAM 2020 à SAINT-THONAN** :
Les jeudis 9h à 12h : 09/04
- **Amadeus Aide et soins** : aide, soins et
accompagnement à domicile, entretien du logement,
garde d'enfants, jardinage. 02.98.21.06.72.
2, rue Amédée Belhommet, Landerneau
- **Centre Départemental d'Action Sociale** :
02.98.85.35.33 – 20, rue Amédée Belhommet,
Landerneau
PMI : 02.98.85.95.20

Santé

Gardes pharmacies

Tableau de garde du dimanche de 9h30 à 20h. Après
20h, composez **le 3237**.

05/04	Le Ber	Landivisiau
12/04	Le Port	Plouédern
13/04	Le Port	Plouédern
19/04	Pupunat	Landivisiau
26/04	Phie de la Presqu'île	Plougastel-Daoulas

Le samedi, après 19h, contacter le 3237 pour être
orienté vers la pharmacie de garde.

Horaires pharmacie RICHARD :

Tél : **02.98.20.28.76** - Du lun au ven de 9h à 12h30 et
de 14h à 19h30 et le sam matin de 9h à 12h30.

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : Hubert CASTREC

2, route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

INFIRMIERE :

Béatrice FILY-SIDOINE – Tél : **02.98.20.23.15**

2, route de Rulan (locaux du cabinet médical)
Soins à domicile 7 jours/7 et sur rendez-vous.

MEDECINS : Dr Delphine LE GOFF et Dr Laurene

WEYNE, 2, route de Rulan (près de l'école G.
Brassens) **09-83-22-27-27** (numéro NON surtaxé)
Sur RDV du lun. au ven. de 9h à 19h ; sam. de 9h à
12h.

GARDES MEDECINS : Après 19h et WE appeler le **15**.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à
se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur
livret de famille, afin de faciliter leurs tâches
administratives.

Collecte ordures ménagères et recyclables

Durant la période d'état d'urgence, il est prudent de
sortir les poubelles le mercredi soir.

Recyclables : jeudis 2,16 et 30 avril

Ordures ménagères : jeudis 9 et 23 avril

Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) – Tél : 02.98.85.19.50



Jusqu'à nouvel ordre, l'aire de déchets verts et la
déchetterie de Saint-Eloi sont **réservées aux
professionnels conventionnés**.

La déchetterie : les mardis et vendredis après-midi de
14h à 18h.

L'aire de déchets verts : tous les jours de 16h30 à
18h.

Réservées aux professionnels conventionnés

La Mairie vous informe :

Compte rendu conseil municipal du samedi 7 mars 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 07 mars 2020 à 10 heures à la mairie, sous la présidence d'Yvon BESCOND, Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

- Gilles LE BORGNE (procuration à Gildas SALIOU),
- Nathalie FUTEUL (procuration à Yvon BESCOND),
- Isabelle GUYON (procuration à Roland GUILLON)

En Présence de Monsieur Thierry MENIL, Trésorier de Landerneau.

Loyer du futur cabinet médical.

Le Maire, Yvon BESCOND, se fait le porte-parole des futurs locataires de la maison médicale qui souhaitent connaître le montant du loyer de leur future location en prenant en compte le montant estimé des travaux.

Proposition est faite au conseil d'autoriser le maire à signer une convention avec la société civile de moyens sur la base des éléments connus à ce jour, le bail devant être établi lors de l'entrée dans les lieux.

- Le bail sera établi entre la mairie et la société civile de moyens,
- Les aménagements intérieurs des locaux seront réalisés et payés par les professionnels de santé,
- Le montant du loyer, sur la base des estimatifs actuels, est prévu à hauteur de 19.150 € H.T par an, soit 8,06 € H.T. par mois le m², pour 197,99 m² de surface totale,
- Le ménage des locaux sera à la charge des locataires,
- Les charges (eau - électricité) seront facturées par la mairie sur une base prévisionnelle de 400 € (5 bureaux X 80 €) pour la 1ère année et le tarif sera ajusté à partir de la deuxième année.

Accord du conseil municipal.

Ressources humaines : Modification du tableau des emplois.

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de modifier le temps de travail de l'adjoint administratif en charge de l'accueil de la mairie.

Il propose de faire évoluer le poste de 28 heures par semaine à 35 heures par semaine, soit un temps complet.

Accord du conseil municipal.

Examen et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019

Le Trésorier Thierry MENIL, présente une série de vues pour situer la commune de La Forest-Landerneau par rapport aux autres communes de même strate démographique (France et Département). Il en ressort que tous les voyants sont au vert, que la commune est parfaitement gérée avec un endettement nul, ce qui est très rassurant pour l'avenir. Il faudra maîtriser les charges de fonctionnement.

Yvon BESCOND présente les comptes de l'année 2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues (avant prélèvement pour investissement)	865.263,80 €
Dépenses réalisées (avant prélèvement pour investissement)	829.663,49 €
Soit dépenses en moins	35.600,31 €
Recettes prévues	1.122.713,80 €
Recettes réalisées	1.164.290,44 €
Soit recettes en plus	41.576,64 €
Prélèvement prévu au budget primitif	257.450,00 €
Dépenses en moins	+ 35.600,31 €
Recettes en plus	+ 41.576,64 €

TOTAL (Excédent de fonctionnement) 334.626,95 €

Les principales dépenses 2019 :

- Les charges de personnel :	363.950 €
- Le contrat d'association :	74.836 €
- Les indemnités maire-adjoints	50.873 €

Les principales recettes 2019 :

- les 3 taxes locales :	628.805 €
- La dotation de la comm de communes : (prévue 136.398 €)	125.031 €
- La Dotation Globale de Fonctionnement :	108.288 €

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées :	656.818,40 €
Recettes réalisées	1.011.096,70 €
Soit un excédent d'investissement de	354.278,30 €

Vote du compte de gestion

Le compte de gestion (compte de la trésorerie) est soumis au vote des conseillers et approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2019

Sous la présidence de Roland GUILLON, le maire se retirant pour le vote du compte administratif, le compte administratif 2019 est également soumis au vote, et approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement 2019 du budget de la commune : 334.626.95 €
Proposition pour transfert au budget investissement 2020.
Accord du conseil municipal.

Vote des taux d'imposition 2020

Proposition est faite au conseil de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2019 et 2018

Foncier bâti :	15,00 %
Foncier non bâti :	35,83 %

Accord du conseil municipal.

Budget Primitif 2020

🚩 Commune - Fonctionnement

Dépense et recettes s'équilibrent à 1.114.721 €
Prélèvement possible pour l'investissement : 288.621 €.

🚩 Commune - Investissement

Dépenses et recettes d'investissement prévues :
1.521.000 €

Les principales opérations :

- 860.000 € aménagement entrée nord commune
- 400.000 € maison médicale
- 150.000 € programme voirie.

Soumis au vote, le budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Informations diverses

Des travaux importants sont réalisés actuellement pour le **renouvellement des canalisations d'eau potable** dans le secteur des rues De Guébriant, Laënnec et Duguesclin. Le chantier devrait durer 2 mois.

Cabinet médical : Les travaux vont pouvoir démarrer avec un petit retard, l'entreprise de terrassement étant bloquée à cause des conditions météo.

Allocution du Maire en fin de séance du conseil



« Pour terminer cette séance du conseil municipal essentiellement consacrée au budget, je voudrais remercier Brigitte CONGAR notre DGS et Thierry MENIL notre trésorier pour le travail de préparation du compte administratif 2019 et du budget 2020.

Que dire des comptes 2019 ?

Notre budget de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 334.626 € et même 345.993 € si on prend en compte le montant de 11.367 € de la dotation de compensation de la communauté de communes qui a été mal affecté. Les dépenses de fonctionnement sont assez bien maîtrisées, mais il faudra rester très vigilant, l'équilibre est toujours fragile.

En ce qui concerne l'investissement, nous sommes à nouveau et volontairement sur une année assez modeste. En effet, si on enlève les opérations d'ordre (transfert du budget eau + les écritures qui concernent le dossier pharmacie-logements) les dépenses d'investissement réelles ne sont qu'à 180.000 €. Ceci permet évidemment d'envisager sereinement les gros chantiers qui se préparent en 2020-2021 : la construction de la maison médicale, l'aménagement dans le secteur de l'école Georges Brassens et la réfection de la voirie à la gare.

Pour rester dans le domaine des finances, je suis aujourd'hui très satisfait, car, après ce 37ème et dernier budget que j'ai présenté, je pense que je laisse une commune dont la situation financière est très saine et permet d'envisager l'avenir sereinement.

Je voudrais quand même insister à nouveau sur un point important : bien sûr qu'il faut un capitaine pour mener le bateau mais je le répète encore une fois, la gestion d'une commune est un travail d'équipe et le maire ne peut rien faire s'il n'a pas la confiance de ses conseillers municipaux.

Pour ma part il est clair que j'ai toujours pu compter sur vous, l'équipe élue en 2014, comme j'avais également pu compter sur l'équipe élue en 2008. Plusieurs d'entre vous ont d'ailleurs été présents à mes côtés au cours de ces 2 mandatures. Merci à vous.

Pour terminer, je ne peux m'empêcher de revenir un peu sur ces 37 années de présence au conseil municipal de La Forest-Landerneau, 25 ans comme adjoint aux finances et 12 ans comme Maire.

J'ai appris énormément de choses, des choses importantes comme des plus banales. J'ai rencontré dans les administrations des gens compétents à l'écoute des petits maires comme moi. J'ai eu des contacts très intéressants avec des administrés Forestois. Globalement, même s'il y a eu parfois quelques cas particuliers, les Forestois sont très respectueux de leur maire : je les remercie et les encourage à garder ce cap. Pour le quotidien, je n'oublie pas que j'étais un peu comme un chef d'entreprise car la commune emploie une douzaine de salariés : j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux et j'ai pu très souvent apprécier leurs compétences. Toujours pour le quotidien, vous imaginez bien que c'est un nombre invraisemblable d'heures de travail, un nombre incalculable de réunions qui viennent diminuer d'autant les temps de loisir ou les temps qu'on pourrait consacrer à sa famille.

C'est ainsi qu'on délaisse un peu sa famille quand même ! Pensez donc quand j'ai commencé mon premier mandat, mes enfants Laurent et Véronique avaient 13 et 12 ans, ils en ont 49 et 50 aujourd'hui ! Imaginez !

Mais la plus patiente, contrainte et forcée, celle qui attendait mon retour de réunion à on ne sait quelle heure, c'est quand même Janine qui assiste aujourd'hui à ce dernier conseil municipal. Il faudra quand même trouver un équilibre entre « trop d'absences à la maison » et « trop de présence ». Pas si simple peut-être ! En tout cas, merci à toi d'avoir supporté tout ça pendant ces longues années. Ne t'inquiète pas trop, il ne reste qu'un mois et demi de mandat car si le mandant municipal se termine bientôt, Président et Vice-présidents de la communauté de communes restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs le 24 avril.

Les prochaines élections auront lieu le dimanche 15 mars. Plusieurs d'entre vous ont décidé de reprendre le flambeau dans la continuité. Je vous félicite pour votre initiative et je vous souhaite une pleine réussite dans votre engagement avec tout l'enthousiasme nécessaire pour le bien être des Forestois.

Merci de votre attention ».

Yvon BESCOND
Maire

L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Informations municipales :

COVID-19 – la municipalité s'organise

En l'état actuel des mesures prises par le gouvernement, la municipalité s'efforce de maintenir un service de proximité. Ainsi, même si les locaux sont fermés au public, le maire, les adjoints et le secrétariat sont présents pour répondre au téléphone et communiquer essentiellement par mail. Tous les locaux municipaux (salle de sport – salle de gym – salle kerjean – école – bibliothèque) sont fermés ainsi que l'aire de déchets verts. Le service technique est assuré par un agent volontaire et trois employées se relaient au ménage des locaux et à l'école.

Les membres du CCAS ont contacté et continuent à contacter les personnes âgées isolées pour offrir leurs services en toute discrétion. Tous ceux qui rencontrent des difficultés peuvent contacter la mairie, où un registre est ouvert pour enregistrer les appels. CCAS en place et CLIC porteront assistance en fonction de leurs possibilités.

Les commerces locaux s'adaptent à la situation et sont joignables. N'hésitez pas à les appeler pour connaître leur fonctionnement qui devra s'adapter aux mesures gouvernementales qui sont susceptibles de modification.

- Café de la gare : 02.98.20.20.80.
- Stop Pizza : 06.50.26.52.59.
- Elorn Pizza : 06.17.32.36.15.
- La Petite Crêpe : 06.86.71.13.21
- Boucherie Trétout : 02.98.89.77.69
- Muri Fruits : 06.72.81.86.02
- La Ferme du Fessiou : 06.75.19.75.71

Le bar restaurant « La Capsule » est fermé jusqu'à nouvel ordre. Le distributeur de pain au bourg est approvisionné tous les jours. La pharmacie reste ouverte et les médecins sont joignables par leur secrétariat au 09.83.22.27.27.

Les médecins et infirmiers sont à la recherche de blouses de protection pouvant être lavées à 60° (genre blouse de chimie).

Merci aux bénévoles qui depuis une semaine confectionnent, dans la plus grande discrétion, des masques pour mettre à la disposition des personnels de santé.

Dans l'immédiat le plus important et le plus facile à mettre en œuvre c'est de **respecter le confinement**. Le gouvernement a décidé de prolonger le mandat des élus de 2014 (Maire – adjoints – conseillers) de quelques mois. Le Maire, Yvon BESCOND, s'adresse donc aux Forestois pour leur dire : « Les élus de 2014 vont rester encore quelques semaines ou quelques mois en charge des affaires communales, alors un seul message : « Respectez le confinement ! – Restez chez vous ! »

Information COVID-19 – Communiqué du Docteur LE GOFF

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent. Les soignants de La Forest Landerneau sont décidés à y faire face et s'organisent pour préserver la santé de leurs patients et de leurs concitoyens. Pharmacienne, infirmières et médecins ont notamment travaillé à des

protocoles de suivi des personnes malades du Covid et des autres maladies.

Les médecins ont modifié leur mode de consultation. Pour les personnes souhaitant une consultation, rien ne change initialement, les consultations et les visites se réalisent uniquement en prenant rendez-vous par le secrétariat téléphonique habituel au 09 83 22 27 27, numéro non surtaxé). Le secrétariat proposera selon les critères définis par les médecins une téléconsultation (application Médaviz à télécharger avec l'aide du secrétariat), une consultation sur créneaux non Covid, une consultation sur créneau Covid, une visite à domicile.

Des consignes spécifiques seront données aux consultants comme d'attendre dans leur voiture pour ne pas partager la salle d'attente avec d'autres malades. Les soignants Forestois participent à la Maison de Santé multisite Nord-Elorn au sein de laquelle ils partagent leur matériel de protection, leurs difficultés et leurs solutions. Ils adapteront en permanence leur organisation pour faire face aux besoins de la population.

Elections municipales

Listes	Conduite par	Voix
L'Elan Forestois	M.ROULLEAUX David	608 16 élus
Ensemble, Cap sur l'Avenir de La Forest	M. GUILLON Roland	302 3 élus

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en **Avril 2004**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans. L'inscription devra se faire dès la fin du confinement.**

Etat-civil

Naissance :

Sacha LION, né le 19 mars à Brest, domicilié 5, rue des Ormes

Décès :

Gaël CRESPIN, 46 ans, domicilié 4, rue Duquesne (Brest), décédé le 29 février 2020

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux

Demandes :

- M. QUINTANA Jonathan, 11, route Poul Ar Marc'h, remplacement portillon
- Mme MAUBOUSSIN Claudie, 6, Kergreac'h, changement porte, fenêtre et baie
- M. CHEVILLOTTE Guillaume, 6, chemin de la grande palud, modification pente toiture
- M. RIVOALLAND Yves, 17, route de Beg Ar Groaz, changement porte de garage
- M. JAFFRY Philippe, 1, rue Laennec, changement clôture
- M. FAUGLAS Thierry, 4, Ker Arzel, changement menuiserie véranda
- M. TUDO DELER Arnaud, 30, route de Kerhuon, extension
- M. PINVIDIC Jean-Paul, 5, Gorrequer Huella, division de terrain
- SCI Guip, 1, Croix la Lieue – les quatre vents – clôture

Accords :

- Mme QUENTEL Yvette, 6 bis, route de Kerhuon, isolation pignon
- M. CHEVILLOTTE Guillaume, 6, chemin de la grande palud, modification pente toiture
- M. RIVOALLAND Yves, 17, route de Beg Ar Groaz, changement porte garage
- M. FAUGLAS Thierry, 4, Ker Arzel, changement menuiserie véranda

Permis de construire

Demandes :

- M. THÉPAUT Jean-Charles, Lotissement Reun Izella, maison individuelle
- M. FOREST Damien, Lotissement Reun Izella, maison individuelle

Accords :

- M. YILDIRIMCAN Amhet, Lotissement Reun Izella, maison individuelle

Information communauté de communes

COVID 19 : Que faire de mes déchets verts ?

🌿 Le mot du président, Patrick Leclerc

« Les aires de déchets verts et les déchèteries sont désormais fermées pour la durée de la période de confinement.

Il est important pour tous, de rester chez soi, le transfert des déchets verts ne fait pas partie des déplacements en dérogation.

Les beaux jours arrivant, nous sommes conscients de la gêne occasionnée par ces fermetures.

Vous trouverez ci-dessous quelques idées pour profiter de l'ensoleillement et continuer de vous occuper de

vos jardins en gardant vos déchets verts chez vous durant cette période particulière.

Je vous remercie de votre compréhension. »

🌿 Vous possédez un composteur

Fertilisant naturel, le compost permet de recycler nos déchets alimentaires ainsi que les déchets issus de notre potager : les restes de repas, les déchets verts (épluchures de poireaux, de légumes, de pommes...), les coquilles d'œufs, le marc de café, les sachets de thé...

Pour avoir un bon compost, vous devez :

- trouver le bon équilibre entre matières humides (déchets alimentaires et déchets verts) et matières sèches (feuilles mortes, tailles de haies...),
 - mélanger régulièrement les matières s'y trouvant pour les aérer,
 - veiller à ce que les matières restent humides.
- Votre compost sera mûr quand il aura l'aspect d'un terreau noir et friable.

Vous pouvez mettre dans votre composteur les tontes de pelouse. Les brins d'herbe frais sont gorgés d'eau.

En été, lors de périodes sèches, ils peuvent être incorporés directement dans le composteur, ils réduiront ainsi les arrosages nécessaires.

Au printemps et en automne, il n'y a pas de règle précise : tout dépend de la quantité de déchets verts et secs dont vous disposez et du taux d'humidité de votre compost.

Il faut cependant être vigilant. Trop humide, l'herbe transformerait bien vite le compost en une masse pourrissante et nauséabonde. Il peut être intéressant de faire sécher les tontes un ou deux jours avant de les mettre dans le tas.

Vous devrez alors passer la tondeuse une première fois sans le bac de ramassage, puis les ramasser une fois sèches.

🌿 Vous êtes équipés d'une tondeuse pouvant faire du Mulching ou l'art de tondre sans ramasser l'herbe

Il faut s'assurer d'avoir une tondeuse mulcheuse qui va hacher plutôt que couper car c'est là que réside le secret d'un bon mulching.

Les avantages :

- 30 % de gain de temps de tonte
- Pas de ramassage de l'herbe
- Pas de transport
- Fertilisation naturelle de la pelouse
- Maintien de l'humidité du sol

Les bases d'un bon mulching sont :

- Ramasser la 1ère tonte de l'année et la mettre en paillage,
- Tondre un tiers de la hauteur de l'herbe,
- Tondre quand l'herbe est sèche,
- S'assurer que le carter est propre
- Adapter sa vitesse de tonte.

Vous n'avez pas la possibilité de mulcher, vous avez des tailles de haies la solution : Le paillage
Le paillage consiste à déposer au pied des plantes des feuilles mortes, tailles de haies et tontes de pelouse...

Vous avez un broyeur de jardin

Le broyage consiste à réduire sous forme de broyats les déchets verts (feuilles mortes, tailles de haies...) pour ensuite les réutiliser au jardin. Les copeaux obtenus peuvent en effet être utilisés pour faire un bon compost. Vous pouvez également vous en servir en guise de paillage, au pied des plantes.

Rappel :

IL EST INTERDIT DE BRÛLER LES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN.

Communiqué Préfecture du Finistère

Communiqué Déchets verts - appel au civisme

Le préfet du Finistère appelle au civisme dans la gestion des déchets verts, et rappelle qu'il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.

De la même manière, déposer des déchets de façon sauvage (devant une déchèterie, sur un chemin, à l'entrée d'un bois, etc.) est également puni d'une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

Ecoles, bibliothèque et vie associative :

Ecole GEORGES Brassens

« Aide aux devoirs »

Dans le cadre de l'aide aux devoirs, l'école Georges Brassens est à la recherche de nouveaux volontaires.
Contact : rpelaforestlanderneau@gmail.com

Club « Val Elorn »



Toutes les activités du club « Val Elorn » (mouvements générations) sont supprimées jusqu'à la fin des mesures décidées par le gouvernement.

JGF Tennis



L'équipe composée de gauche à droite de Maël Prigent, Gwendal Thomas, Laurent Chehere Olivier Delisle, Michel Marquer, Thomas Marquer (Jean-Michel Mescoff, absent sur la photo) a effectué sa dernière rencontre le dimanche 16 février 2020 et suite à sa victoire, elle termine 1ère du championnat de D3 en remportant toutes les rencontres et accèdera donc de nouveau à la D2 l'année prochaine après l'avoir quittée l'année dernière, félicitations à tous.

Annonces de particuliers

- ✚ Jeune fille de 18 ans, diplômée d'un Bac Economique et Sociale spécialité mathématique, propose des cours particuliers de mathématiques niveau primaire, collège et lycée professionnel.
Téléphone : Mélisende Robinet – 06.52.35.76.37

Annonces de professionnels

FERME DU FESSIOU

Légumes bio près de chez vous

- **Vente à la ferme : Mardi et Jeudi de 16h30 à 19h.**

>>> Le magasin est désormais fermé le vendredi.

- **Paniers de légumes (10, 15 ou 20 euros) livrés à domicile, au Café de la Gare ou retirés à la ferme.**

Plus de 80 légumes et 300 variétés différentes, cultivés toute l'année à La Forest-Landerneau selon une logique éthique et qualitative.

D'autres produits fermiers également en vente au magasin : bière artisanale produite sur la ferme, pain, paniers de fromage de Sten Marc, miel...

Retrouvez également nos légumes sur les tables de nos partenaires restaurateurs à Brest : le Globule Rouge, Ripaille, et le Béaj Kafé.

Plus d'informations sur www.fermedufessiou.com (possibilité de commander les paniers sur le site).

contact@fermedufessiou.com

CAFE DE LA GARE

<http://cafedelagare29.overblog.com/>

02 98 20 20 80

En attendant des jours meilleurs, le Café adapte ses horaires :

Le Café de la Gare est ouvert de 10h à 12h30 tous les matins sauf le mercredi pour le TABAC, les JOURNAUX, les TIMBRES, le GAZ, le PAIN et la PETITE EPICERIE de dépannage.

On peut réserver ou commander du pain en appelant le café.

Annonces diverses

Association EPAL



L'Association EPAL, basée à Brest, recrute des accompagnateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation ! 250 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (1 week-end et 1 samedi)
- Permis B obligatoire

Pour plus de renseignement et postuler :

<http://www.epal.asso.fr/postuler-en-ligne.php>



L'Association EPAL, basée à Brest, Rennes et Nantes, recrute des animateurs-trices prêt-e-s à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés, par autonomie, à des adultes et mineurs en situation de handicap.

Poste à pourvoir :
ANIMATEUR-TRICE DE SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉES

Vous êtes disponibles cet été pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours ? Rejoignez nos équipes d'animation ! 400 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Missions

- Mettre en place des sorties, visites et animations en lien avec le projet de séjour et les souhaits des vacanciers.
- Accompagner les vacanciers en fonction de leurs besoins dans les actes de la vie quotidienne (froid, habillement, gestion de l'argent de poche...).
- Assurer la sécurité physique et affective des personnes accueillies.
- Participer avec les vacanciers aux tâches quotidiennes (courses, élaboration des repas, entretien du gîte, lessive...).

Profil animateurs-trices

- Expérience dans l'animation ou le médico-social souhaitable mais débutant-e-s car formation mise en place.
- Permis B obligatoire pour la conduite de voitures ou minibus.
- Etre âgé-e d'au moins 20 ans.
- PSC1 souhaitable.

Profil responsables

En plus des missions ci-dessus, le-la responsable sera chargé-e de recruter son équipe d'animation, d'élaborer en amont et en équipe le projet de séjour. Il-elle est garant-e du bon déroulement du séjour et en assure la gestion comptable et administrative.

- Expérience obligatoire dans l'animation ou le médico-social.
- Etre âgé-e d'au moins 23 ans.

Engagement

En signant un Contrat d'Engagement Éducatif avec vous, EPAL s'engage à vous attribuer un poste d'animateur-trice sur l'un de ses séjours adaptés et de vous dispenser une formation conçue spécialement pour ce poste. De votre côté, en signant ce contrat vous vous engagez à accepter les conditions proposées par notre association (séjour, poste, dates, rémunération, congés...).

Conditions

- Entretien suite aux candidatures.
- Obligation de suivre une formation gratuite proposée sur Brest, Rennes ou Nantes (1 week-end et 1 samedi).
- Contrats d'engagements éducatifs, payés 7j/7 (jours de repos payés) rémunérés pour les animateurs-trices environ 42 € net par jour et pour les responsables environ 49 € net par jour. Nourri-e-s et logé-e-s pendant la durée du séjour.

Merci de transmettre CV et lettre de motivation par courriel : elodie.jaouen@epal.asso.fr

Pour plus de renseignements www.epal.asso.fr

recrutement